

AESH : la proposition de loi sur la pause méridienne ignore les revendications des personnels

Montreuil, le 19 avril 2024

Une proposition de loi visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap pendant le temps de pause méridienne a été adoptée à l'Assemblée nationale le 8 avril. La FNEC FP-FO avait déjà dénoncé cette proposition au mois de février dernier, lors de son adoption en 1ère lecture au Sénat, car elle ne répond en rien aux revendications des AESH.

Force est de constater que ce texte qui tend à rétablir le financement par le ministère de la pause méridienne, alors qu'une décision du Conseil d'Etat de 2019 avait tranché pour une prise en charge totale du périscolaire par les collectivités territoriales, n'a guère évolué. Elle s'efforce d'ignorer, les conditions de travail des AESH et la réalité de leur rémunération indigente.

La ministre Belloubet est intervenue dans l'hémicycle prétendant « *agir avec force pour que ces personnels soient reconnus comme ils le méritent* » : ce ne sera pas grâce à cette loi qui dégradera encore plus leurs conditions de travail par l'allongement de leurs obligations de service. Que doit-on comprendre quand la ministre envisage de « mieux mobiliser les personnels en fonction de leur emploi du temps » ?

Pire, tout dans ses propos trahit la volonté de faire de cette loi, et des AESH, des outils dans la mise en place de l'acte 2 de l'école inclusive quand elle entend « *faire évoluer, les formes de l'enseignement, les relations entre les élèves et les professeurs* » et « *remettre sur le métier les modes d'intervention et d'appui en milieu scolaire des professionnels des secteurs médico-social et paramédical.* »

Les AESH l'ont exprimé à plusieurs reprises par la grève : elles ne demandent pas à travailler plus, leurs conditions de travail liées à l'inclusion systématique et forcée sont déjà assez dégradées.

Elles exigent l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, un statut de la Fonction publique, un vrai salaire et, pour ce qui concerne le temps de travail : 24 heures hebdomadaire pour un temps plein. Pas une minute de plus.

Pour la FNEC FP-FO, voilà ce qui serait « agir avec force pour les AESH et reconnaître leur rôle essentiel ». Mais l'aveuglement tout inclusif de la ministre Belloubet poussera encore les AESH à se mobiliser. La FNEC FP-FO sera à leur côté.

Notre revendication : 24h = un temps plein !